



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

REVISION GENERALE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le conseil communautaire de MACS, par une délibération du 16 mai 2024 a prescrit la révision générale du SCoT, approuvé en mars 2014. Cette révision générale permettra de traduire spatialement le projet de territoire et sa vision renouvelée du territoire, et d'aborder la question des transitions écologiques, climatiques, énergétiques, économiques et sociales à accompagner dans les 20 prochaines années.

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 à L 103-6 du code de l'urbanisme, la révision du SCoT fera l'objet d'une concertation préalable du **30 septembre 2026 au 15 novembre 2026**, étape préalable à l'arrêt du projet de révision générale.

Le dossier de concertation comportant des éléments de compréhension sur le projet de révision du SCOT dans le cadre de cette procédure sera mis à disposition du public :

- Sur le site internet de MACS : <https://www.cc-macs.org/urbanisme/-/environnement/-/cadre-de-vie/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale-scot/>
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7702/>
- Sur support papier au siège de la communauté de communes MACS, allées des camélias à Saint Vincent de Tyrosse, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra déposer ses contributions via l'un des supports suivants :

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7702/>
- Par mail, à l'adresse suivante : concertation-publique-7702@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale, toute correspondance pourra être adressée à Monsieur le Président, en précisant en objet « concertation publique Révision du SCoT » - Service urbanisme - Allée des Camélias - BP 44 - 40230 Saint-Vincent de Tyrosse ;
- dans le registre papier destiné au recueil des observations et contributions à MACS aux jours et heures d'ouverture au public habituels

Deux réunions publiques seront également organisées les 2 et 3 Novembre (lieux et horaires communiquées ultérieurement).

À l'issue de cette concertation préalable, un bilan de concertation sera dressé au moment de l'arrêt du projet de révision du SCoT et joint à l'enquête publique prévue en 2027, avant l'approbation de la révision du SCoT en Conseil Communautaire.

